

## Article R4412-115 du Code du travail

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Pour mémoire, le niveau 3 correspond à un empoussièrément compris entre 6000 et 25000 fibres/litre

## Article R4412-115 du Code du travail

Lorsque, durant l'exécution des opérations, le niveau d'empoussièrément constaté est supérieur au troisième niveau, l'employeur suspend les opérations et alerte le donneur d'ordre, l'inspecteur du travail et l'agent des services de prévention des organismes de sécurité sociale. Il met en œuvre des moyens visant à réduire le niveau d'empoussièrément.